



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois d'octobre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 10 octobre 2024.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoint(s) : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, N.Laks

MM les Conseillers : Nath. Laks, J. Personnaz, S.Pérou, G. Vilmint, S. Baud, R.Cusin

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : P. Meylan donné à T. Eudes

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, C.Arhuero, S. Casabianca, M. Bourguignon

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie Laks

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	12
Votants	13
Dont pouvoirs	01

N° 2024-72



DECISIONS DU MAIRE

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délibération n° 2024- du Conseil municipal du 17 octobre 2024

Par délibération n°2024-15 en date du 28 mars 2024, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour l'exécution de certaines missions.

Cette délégation intervenant sous le contrôle du Conseil municipal, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises :

- Décision DIA 2024-18 du 30 août 2024 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B1656 sise 300 Grand Rue, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2024-19 du 30 août 2024 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B1843 sise, 81, Chemin des Usse Forêts, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2024-20 du 30 août 2024 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B419, B422 sises, 108, Grand Rue, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2024-21 du 3 octobre 2024 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B2557 sise, 38, Route de la Marguerite à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2024-22 du 3 octobre 2024 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B1385, B1386, B1627 sises, 100, Rue Beaupré, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2024-23 du 3 octobre 2024 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B2092 sise, 115, Allée du Clos Romance, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2024-24 du 3 octobre 2024 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B2106 sise, 195, Route de la Croisette, à Beaumont 74160.

N° 2024-72



Il est donc proposé au Conseil municipal de :

- **Prend acte** de ces décisions.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS



Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

